



SÉCHERESSE : LES ARRÊTÉS EN VIGUEUR DANS L'AVEYRON

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2025 limite les prélèvements et usages de l'eau pour faire face à une période de pénurie.

Publié le 04 juillet 2025

Seuls les prélèvements et usages à partir du milieu naturel sont concernés (aucune restriction sur l'eau potable). Cet arrêté entre en application le **samedi 5 juillet 2025 à 8h00**.

Les zones concernées ainsi que les mesures applicables sont détaillées en annexes de ce même arrêté.

Plus d'information sur le site suivant :

<https://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Gestion-de-l-eau/Secheresse/Arretes-de-restrictions> ↗

Le site VigiEau (

<https://vigieau.gouv.fr/> ↗

) permet de visualiser de manière géolocalisée les restrictions en vigueur.

- › [Arrêté de restrictions des prélèvements et usages de l'eau du 02/07/2025](#)
- › [L'arrêté préfectoral n° 12-2025-07-02-00008 du 2 juillet 2025 réglementant des dérogations pour l'irrigation agricole en période de sécheresse..](#)